

LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023/2024

Encore une rentrée sous le signe du renouveau, après quelques travaux dans les classes, l'isolation extérieure, voilà le projet qui arrive bientôt à son terme avec un nouvel univers récréatif pour les élèves comme pour les enseignants. Cet été, la cour a été entièrement revue et réaménagée, elle sera finalisée par un préau en prolongement de l'existant, des plantations nouvelles ainsi que des marquages au sol ludiques et éducatifs qui viendront clôturer le projet durant les vacances de la Toussaint.



Le 4 septembre, une rentrée pas comme les autres.

Cette année pour la rentrée les élèves, les parents et les enseignants ont découvert avec une joie non dissimulée, le nouvel aménagement de la cour.

Très rapidement, les enfants ont investi chaque petit îlot.

Dans le théâtre de verdure bientôt végétalisé, ils inventent des parcours et des histoires.

L'ouverture de l'espace jeu permet une meilleure circulation. Une belle réussite aux dires des intéressés.

Cette année, nous comptons au sein du groupement, un effectif de 130 élèves repartis à part égale sur Samazan et Montpouillan.

À Samazan:

Madame Muriel De Biasi (directrice) a en charge 8 CE1 et 14 CE2.

Madame Magali Hazet a en charge 6 GS et 15 CP.

Monsieur Stéphane Grelier a en charge 9 GS et 13 CE1.

Calendrier scolaire 2023/2024

Congé d'automne : samedi 21 octobre, reprise le lundi 6 novembre.

Congé de Noël : samedi 23 décembre, reprise le lundi 8 janvier.

Congé d'hiver : samedi 17 février, reprise lundi 4 mars.

Congé de printemps : samedi 13 avril, reprise le lundi 29 avril

Pont de l'ascension : du mercredi 8 mai au dimanche 12 mai.

Congé d'été : samedi 6 juillet.

Rentrée 2024 : lundi 2 septembre

LA MAIRIE FAIT PEAU NEUVE Les réaménagements des bureaux et des abords de la mairie ont débutés.



SAMAZAN en FÊTE

Pour la deuxième édition de la fête de Samazan sous l'ère du nouveau comité, l'équipe a renoué avec un évènement spectacle en programmant Maeva Carter ex tentatrice dans l'île de la tentation sur TF1 en 2007. Elle a depuis fait son chemin en tant que « DJette » et imprime sur le plan mondial son talent. Au vu de sa notoriété, sa venue à Samazan a été un exploit du comité des fêtes. Trois jours d'un programme riche, loto, belotte, pétanque, tapas, bandas, animation musicale en intérieur « Organisation trio » et en extérieur « DJ Beroy », marché producteur, jeux pour enfants, repas dansant animé par BG'S Trio en intérieur et DJ Beroy en extérieur et pour clôturer ce week-end en apothéose, ils nous ont régalez d'un feu d'artifice et mis des étoiles plein les yeux avant d'aller profiter d'un repos bien mérité. Nous adressons au comité, aux bénévoles et aux associations, toute notre reconnaissance pour nous avoir permis de passer à nouveau, d'aussi bons moments.



L'UNION SPORTIVE SAMAZANAISE

Matches à domicile

Masculin 1

04/11/23
11/11/23
02/12/23
16/12/23
06/01/24

LE SAMEDI
à 20H

Féminin 1

21/10/23
04/11/23
12/11/23
01/12/23
16/12/23
06/01/24

LE SAMEDI

Masculin 2

21/10/23
04/11/23
11/11/23
02/12/23
16/12/23
06/01/24

LE SAMEDI

Masculin 3

22/10/23
19/11/23
10/12/23

LE DIMANCHE
à 15h

Dates à retenir

04 novembre 23 : paëlla
02 décembre 23 : tartiflette
06 janvier 24 : nouvel an samazanaïs

LA PÉTANQUE SAMAZANAISE

J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons au sein de la Pétanque Samazanaise, un champion de France. En effet, Jacques De Marco est devenu Champion de France des Pompiers 2023, au terme d'un marathon disputé par pas moins de 280 triplettes. La compétition s'est déroulée les samedi 2 et dimanche 3 septembre, à Saint-Florentin, près d'Auxerre dans l'Yonne.

Jacques De Marco (pompier retraité), Jérôme Loubic (pompier professionnel à Agen et volontaire à Nérac), son père Patrick (pompier retraité) ont été sacrés champions de France en remportant neuf parties, dont la finale (13-9) face à la triplette de la Nièvre. Félicitations aux 3 joueurs pour ce remarquable parcours.

L'Assemblée Générale se tiendra le vendredi 24 novembre à 18h30.

Philippe DESCAMPS 06 07 48 94 13
Président de la Pétanque Samazanaise



L' ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le mardi 3 octobre, l'Association des parents d'élèves faisait son Assemblée Générale. L'occasion de passer le flambeau pour les mamans qui n'ont plus d'enfants en primaire et de poser des dates pour les futurs événements auxquels ces mamans engagées nous ont habitués.

Le marché aux fleurs d'automne : le samedi 21 octobre 2023 à Samazan.

Madeleines BIJOU : le 8 décembre, (les catalogues et bons de commandes seront distribués à l'école).

Les dates du programme 2024 : loto, carnaval, repas de fin d'année scolaire, seront communiquées ultérieurement.



LES JOYEUX BELOTEURS

La nouvelle saison a débuté le vendredi 22 septembre et se poursuivra au rythme d'un concours toutes les deux semaines jusqu'au vendredi 26 avril 2024. Le début de saison rime aussi avec le rendez-vous annuel incontournable pour l'association avec la représentante de l'Institut Bergonié de Bordeaux. Fidèle à son engagement l'association lui a remis un chèque de 6 000 euros. Créée en 2009 et présidée par Annie Guérineau, le but de l'association est de reverser les bénéfices des animations bimensuelles au centre régional de lutte contre le cancer.



Contact : Mme Annie GUERINEAU 05 53 20 63 17

LA GYM DE SAMAZAN

La GYM de Samazan a également fait sa rentrée le mardi 12 septembre. Les séances se déroulent le mardi à 18h30 et le vendredi à 16h. la licence annuelle est de 55 euros.

Le 15 octobre, l'association a organisé une randonnée pédestre dans le cadre d'**OCTOBRE ROSE**, les dons seront reversés à l'Institut Bergonié.

Contact: Mme Christine MONICARD 06 37 38 65 66



LA BOÎTE À JOUER SAISON 2023/2024

À partir du CP : DANSE le mercredi de 16h30 à 17h30 - HIP HOP de 17h30 à 18h30 salle culturelle.

De la maternelle au CP : EVEIL Musical le mercredi de 16h30 à 17h30 salle au dessus de la mairie.

À partir de la 6ème : GUITARE le samedi de 11h à 12h salle au dessus de la mairie

À partir du CE1 : THÉÂTRE le jeudi de 17h à 18h salle culturelle.

Contact : Jean Marc LESTRADE 06 31 31 34 37 / jm.lestrade@wanadoo.fr



OCTOBRE ROSE

Le dimanche 8 octobre, une marche en faveur du dépistage du cancer du sein a été organisée par les communes de Samazan, Montpouillan, Meilhan sur Garonne et Marcellus. Environ 30 participants au départ de Samazan vite rejoints, au fil de la marche via la voie SO'Vélo par les marcheurs de Montpouillan puis de Marcellus jusqu'au point de rendez-vous ou ceux de Meilhan nous avaient devancé. A cette occasion, un vibrant hommage a été rendu à Madame Cathy Darbord, grande figure du Marmandais, décédée soudainement le mercredi 4 octobre et laissant derrière elle son compagnon et ses trois filles dans la douleur. Nous avons toutes et tous été submergés par l'émotion face à cette tragique disparition.

Nous adressons à ses filles, son compagnon et à ses proches, toutes nos sincères condoléances.



Syndicat des
EAUX GARONNE
GASCOGNE



Un nouvel accueil clientèle pour le service des eaux ouvre ses portes en la mairie de Meilhan-sur-Garonne.

Les conseillères clientèle de Véolia, Morgane et Marie auront le plaisir de recevoir les clients du service de l'eau et de l'assainissement aux horaires suivants.

Permanence hebdomadaire le mardi de 13h30 à 16h30, complétée par le jeudi de 9h00 à 12h00 pendant le mois qui suit la facturation.

Pensez également à l'agence en ligne service.eau.veolia.fr ou l'application **Veolia&Moi** à télécharger sur smartphone.



Rappel des règles de vie commune pour un bon voisinage.

Par arrêté préfectoral n° 2015-013-0002 du 5 janvier 2015, le Préfet du Lot et Garonne pose le cadre relatif à la lutte contre les bruits de voisinage par des règles minimales applicables dans l'ensemble du département. Par conséquent, certains bruits sont interdits sur des horaires bien précis. Par exemple, les travaux de bricolage ou de jardinage bruyants sont autorisés de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi et de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

De manière générale, le Code de la santé publique stipule qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé » (**art. R1336-5**). Sont concernés les bruits émanant :

- d'individus (chants, cris, fête...);
- d'animaux ;
- d'objets (instruments de musique, télévision, outil de bricolage, de jardinage...).

Bien vivre ensemble au quotidien dépend de la bonne volonté de chacun et repose sur la tolérance, la courtoisie, l'entraide, le respect de son voisinage et de son environnement.



ÉTAT CIVIL

Naissances : DELMAS Naël le 30/07/2023
DEVAUX Anaël le 23/08/2023

Mariages : BAGNEAU Jenifer et BRUNET Vincent le 22/07/2023

Décès : AVELINO Gilbert le 27/08/2023